

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE
Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2022

Délibération N° 7

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	18	19

Date de la convocation : 22 septembre 2022	L'an deux mille vingt deux , et le trente septembre à 20H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
---	---

Présents : Tous les membres en exercice sauf Monsieur Roland GÉRENTON ayant donné procuration à Madame Fanny SABATIER
Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : PLAN DE FINANCEMENT ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES

Vu le rapport de l'UDAP Haute-Loire sur l'état sanitaire des Monuments Historiques en date du 20 septembre 2021

Vu l'arrêté attributif de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles N°2022-210 366 22 75 du 24 mai 2022

Vu la délibération du N°20 du 24 juin 2022 sur l'entretien des Monuments Historiques de la Commune

Considérant le dispositif d'aide à l'entretien et la restauration des Monuments Historiques du Conseil Départemental de la Haute-Loire

Madame le Maire expose :

Sous la tutelle du Ministère de la Culture, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Haute-Loire a effectué une visite sanitaire des monuments historiques de la Commune en juillet 2021.

Concernant le Calvaire / Le Champ Clos (classé à l'Inventaire des Monuments Historiques) : le rapport préconise la restauration du Mur de clôture intérieur et de la Croix seule.

Concernant l'Abside de Eglise Saint-Martin (inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques) : il est préconisé la pose de gouttières et d'une descente cuivre pour raccordement au réseau d'eaux pluviales.

Sous le contrôle scientifique et technique de l'UDAP, des artisans spécialisés dans l'entretien et la restauration des Monuments Historiques ont été consultés et retenus.

La commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès des services du Département.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description	Montant HT	
	ETS TAVERNIER (Calvaire)	5 305.00 €	
	ALTITOITURE (Abside)	3 802.00 €	
	TOTAL	9 107.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	DRAC Auvergne Rhône Alpes	3096.00 €	Obtenu
	Conseil Départemental 43	2732.00 €	Subvention sollicitée (30%)
	Autofinancement Commune	3279.00 €	
	TOTAL Financement	9107.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement
- Autorise Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès des services du Département de la Haute-Loire dans le cadre du dispositif d'aide à l'entretien et la restauration des Monuments Historiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
.....
du

Fanny SABATIER
Maire

